

CRITERES DE PRISE EN CHARGE 2024 INGENIEURS ET ETUDES TECHNIQUES - 7112 B - 7490B

ATTENTION : Depuis le 1^{er} janvier 2022, seules les formations dispensées par des organismes de formation certifiés QUALIOP1 et dont le programme répond aux critères de la profession concernée, pourront être prises en charge par le FIF PL (décision du Conseil de Gestion du FIF PL du 25 novembre 2021).

I. Thèmes et plafonds de prise en charge sur fonds à gérer de la profession

**Prise en charge annuelle par professionnel plafonnée à 1 000 €
dans la limite du budget de la profession**

Attention: la prise en charge des formations dispensées en e-learning est plafonnée à 50% des critères journaliers et limitée à 50% des critères annuels de la profession.

Formations cœur de métier	Plafonds de prise en charge
Toute formation liée à la pratique professionnelle (liste non exhaustive)	
Techniques liées à l'exercice de la profession	
Sécurité Protection de la Santé : Ordonnancement, Pilotage, Coordination Diagnostic technique des bâtiments - la Loi SRU	Prise en charge au coût réel plafonnée à 250 € par jour, limitée à 1 000 € par an et par professionnel
Management des Bureaux d'études : Environnement Qualité Gestion de projets	
Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage : Conduite de projets Achat de prestations d'ingénierie	
Prévention des désordres et traitements dans le bâtiment : Amiante : diagnostic des bâtiments CSSI (Coordination des Systèmes de Sécurité Incendie)	
Infrastructure (traitements / risques) : Hydrologie / Hydrogéologie Risques hydrologiques Pompage d'essai	
Renouvellement agréments Sécurité Protection de la Santé (niveaux 1 et 2)	
Sécurité Protection de la Santé : révision CSPS	
HQE Bâtiment	
ICPE	
Nouveau Code des marchés publics Les pièges à éviter lors de l'attribution d'un marché de travaux	
Réglementation thermique 2020 / Formation spécifique RGE	
Juridique (exercice du droit à titre accessoire)	
CAO DAO appliqués au BIM (logiciels REVIT, AUTODESK, TRIMBLE, ARCHICAD, etc...)	
Stratégie d'entreprise (PME, PMI, TPE)	
Ingénierie à l'exportation	
Coordonnateur SPS (niveaux 1 et 2)	
Peinture au plomb : diagnostic et préconisations	

INGENIEURS ET ETUDES TECHNIQUES - 7112 B - 7490B (suite)

Formation cœur de métier	Plafonds de prise en charge
Informatique appliquée aux études techniques : Administration réseaux Outils spécifiques des Bureaux d'Etudes BIM calcul / conception	Prise en charge au coût réel plafonnée à 250 € par jour, limitée à 1 000 € par an et par professionnel
Nouvelles règlementations sismiques	
L'Ecole des Elus	
Formation sur l'application des mesures du Grenelle de l'environnement (minimum 5 jours) (2 modules) : a. Tronc commun (2 jours) b. Module Pratique Métier (9 jours)	
Démarche de développement relationnel, commercial et gestion du portefeuille clients	
Médiation et Arbitrage	
HQE-Aménagement, Analyse du Cycle de Vie (ACV)	

Formations transversales	Plafonds de prise en charge
Toute formation relative à l'exercice professionnel (liste non exhaustive)	

Loi SRU, dans le cadre du tronc commun de la formation interprofessionnelle	Prise en charge au coût réel plafonné à 250 € par an (125 € la 1/2 journée) et par professionnel <u>En déduction du forfait de prise en charge des formations prioritaires</u>
Langues étrangères	
Maîtrise de l'énergie dans l'industrie (pour BET)	
Marchés publics et Loi MOP	
Gestion du Temps (Outlook, MindManager)	

Observations:

- Les formations en informatique bureautique (Word, Excel, Ciel Compta,...) ne sont définitivement plus prises en charge
- Sont exclus des prises en charge FIF PL les conférences, tables rondes, colloques, symposiums, congrès sans atelier.
Cependant, le contenu pédagogique de certaines conférences et de certains colloques répond aux obligations réglementaires.

C'est pourquoi il appartiendra à la Commission Professionnelle, en cas d'acceptation de prise en charge d'une conférence ou d'un colloque, de s'assurer que le contenu pédagogique de ces derniers répond bien à la réglementation en vigueur, ainsi qu'aux critères de prise en charge de la profession.

- Sont également exclues des prises en charge FIF PL toutes les formations liées au CPF, prises en charge par France Compétences par le biais de votre compte CPF.

INGENIEURS ET ETUDES TECHNIQUES - 7112 B - 7490B (suite)

II. Thèmes et plafonds de prise en charge sur fonds spécifiques dans la limite des fonds disponibles de ces fonds spécifiques

La prise en charge des thèmes listés ci-dessous ne vient pas en déduction de votre budget annuel 2024

Thèmes	Plafonds de prise en charge
Formation de longue durée <ul style="list-style-type: none">- 100 heures de formation- Thèmes de formation entrant dans les critères de prise en charge 2024 de la profession- Une prise en charge tous les 3 ans	Prise en charge plafonnée à 70% du coût réel de la formation, limitée à 2 500 € par professionnel (pour les formations cœur de métier)
Participation à un jury d'examen ou de VAE	Prise en charge plafonnée à 200 € par jour, limitée à 2 jours par an et par professionnel

Attention :

- sont éligibles les formations d'une durée minimales de 6 h 00, soit sur une journée, soit par 3 modules successifs de 2 h 00 ou par 2 modules successifs de 3 h 00.
- sont également éligibles les formations d'une durée minimale de 3 h 00 correspondant à une prise en charge d'une demi-journée
- Si une demande de prise en charge concerne une formation se déroulant sur un ou plusieurs exercices, une seule et unique prise en charge sera accordée par le FIF PL pour toute la durée de la formation concernée, et ce, quelle que soit la durée effective.

Rappel :

aucun organisme de formation ne peut être agréé ou sélectionné par le FIF PL; seuls des thèmes de formation peuvent être présentés.